



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI
Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
☎ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0160

Déposé le : 03/12/2024

Demandeur : Madame DUPRE Ghislaine

Sur un terrain sis à : 67 avenue de Villeneuve-
Saint-Georges à Choisy-le-Roi (94600)

Références cadastrales : 22 AQ 20

Nature des travaux : Pose de volets roulants

MADAME DUPRE GHISLAINE

67 AVENUE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

94600 CHOISY-LE-ROI

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE

Délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de CHOISY-LE-ROI certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 24 C0160, déposée le 03/12/2024 par MADAME DUPRE GHISLAINE. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 09/12/2024.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 04/01/2025.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **23 JAN. 2025**.

A Choisy le Roi, le 14/01/2025

**Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,**

**Ali ID ELOUALI
1^{er} Adjoint au Maire**



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.